

MAIRIE D'IRAIS

5 Rue de la Mairie
79600 IRAIS

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 MAI 2023

Le lundi quinze mai deux mil vingt-trois, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de IRAIS se sont réunis à la salle des fêtes, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame Le Maire conformément aux articles L2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales le 4 mai 2023, par voie électronique.

Présents : Madame MARSULT Hélène, Monsieur CHEVALLIER Jérémy, Mesdames DESCHAMPS Pauline et THIOLLET Maryline, Messieurs CHEVALIER Jean-Robert, PICARAT David et MILLASSEAU Jean-Michel, Mesdames BAUDON Brigitte, CHABOSSEAU Laurence et CHEVALLIER MILLON Anaïs.

Absent excusé : Monsieur INGRAND Hervé

Secrétaire de séance : Madame BAUDON Brigitte

Ordre du jour :

- ◆ Avis d'enquête publique de la SAS BIOMASSE THOUARSAISE
- ◆ Rapport d'activités 2022 de la CLE du SAGE THOUET
- ◆ Rénovation de l'ancienne Mairie
- ◆ Étude de faisabilité pour des panneaux photovoltaïques
- ◆ Questions diverses

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2023.

ENVIRONNEMENT

Avis d'enquête publique de la SAS BIOMASSE THOUARSAISE

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de donner son avis sur l'enquête publique de la SAS BIOMASSE THOUARSAISE. Ce projet réunit 30 exploitations agricoles. Elle porte sur un projet d'unité de méthanisation afin de produire du gaz vert qui alimentera le réseau thouarsais. Cette installation sera alimentée par les couverts végétaux récoltés localement chez les agriculteurs du territoire ainsi qu'une ferme apportant des effluents d'élevage.

Une consultation du public est ouverte du mardi 25 avril au vendredi 26 mai 2023 dans les mairies de THOUARS, PAS-DE-JEU, SAINT-GÉNÉROUX et PLAINE-ET-VALLÉES portant sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS BIOMASSE THOUARSAISE, relative à la mise en place d'une unité de méthanisation d'une capacité de traitement de 72 tonnes par jour situé au lieu-dit « Sous-Féole » sur la Commune de THOUARS et des stockages déportés de digestat liquides sur les communes de PAS-DE-JEU, SAINT-GÉNÉROUX et PLAINE-ET-VALLÉES.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer et demande des renseignements complémentaires sur ce dossier.

Délibération D2023-17

Rapport d'activités 2022 de la CLE du SAGE THOUET

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le rapport annuel 2022 de la CLE du SAGE THOUET (Commission Locale de l'Eau) est disponible et consultable en Mairie.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activités 2022 et dit que le document est disponible et consultable en Mairie.

Délibération D2023-18

Étude de faisabilité pour des panneaux photovoltaïques

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de faire une étude de faisabilité pour la pose de panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal. Cette étude sera réalisée et financée en totalité par le SIEDS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, qu'une étude de faisabilité soit réalisée.

Délibération D2023-19

DOMAINE ET PATRIMOINE

Rénovation de l'ancienne Mairie

Madame Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'ancienne Mairie est un bâtiment communal non utilisé et qu'il serait souhaitable de le rénover pour proposer un nouveau local de réunion.

Pour les devis des sociétés MILLASSEAU Jean-Michel et CHABOSSEAU François, Madame Le Maire demande à Monsieur MILLASSEAU Jean-Michel et à Madame CHABOSSEAU Laurence de sortir de la salle et de ne pas prendre part au vote en ce qui les concerne.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les devis, demande une participation auprès de la Communauté de Communes de l'Airvaudais-Val du Thouet dans le cadre du fonds de concours et une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de « Solidarité Départementale » et décide de nommer ce lieu « Salle des associations ».

Délibération D2023-20

QUESTIONS DIVERSES

1/ Les devis concernant le lettrage de la Mairie, l'élagage, le PATA et la modification de l'éclairage extérieur de la salle des fêtes ont été acceptés.

2/ La date du prochain conseil municipal est arrêtée au 26 juin 2023 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10

Le Maire,

Hélène MARSAULT

La secrétaire de séance,

Brigitte BAUDON

Rappel des délibérations prises au cours de la séance (Décret n° 2010-783 du 8 juillet 2010)

N° de la délibération	Objet	Classement matière
D2023-17	Avis d'enquête publique de la SAS BIOMASSE THOUARSAISE	8.8
D2023-18	Rapport d'activités 2022 de la CLE du SAGE THOUET	8.8
D2023-19	Étude de faisabilité pour des panneaux photovoltaïques	8.8
D2023-20	Rénovation de l'ancienne Mairie	3.5